

En réseau... et en prison... Contradictoire ?

par Geneviève Boulbet,
Conservateur en Chef de la BCP de Haute-Garonne.

Dans le cadre d'une politique générale de développement et d'extension de la lecture, "la Bibliothèque Centrale de Prêt a vocation dans les communes qui relèvent de son champ d'activité, à desservir les publics spécifiques que leur situation, pour des raisons diverses, tient à l'écart des services de lecture publique, et à mettre en place à leur intention les modes de desserte, les types de documents et l'action culturelle appropriée". Circulaire dite "Gattegno". DLL Août 1985.

"Seule une interaction avec la communauté des gens vivant en liberté permet d'apprendre à vivre dans la société. Il faut donc donner aux détenus la possibilité de communiquer avec le monde extérieur". (Gérard Soulier. Le développement des activités culturelles en milieu carcéral. Juin 1982.)

Dès 1987, ces deux textes ont alimenté la réflexion de la B.C.P. de la Haute-Garonne, sollicitée pour une aide technique et documentaire, par le Centre de Détention de Muret, centre de "longues peines".

A l'origine de cette demande : la politique conjointe de développement de la lecture dans les établissements pénitentiaires, conduite par le Ministère de la

Culture et le Ministère de la Justice d'une part, et la présence en région de l'A.D.A.C.E.S.E.P (Association de Développement des Activités Culturelles et Sportives dans les Etablissements Pénitentiaires) d'autre part. La politique interministérielle, rythmée par un conventionnement annuel définit les objectifs suivants :

- mise progressive en accès direct des bibliothèques existantes (conformément à l'article D 445 du code de procédure pénale).
- création - aménagement de nouveaux "lieux-bibliothèques" dans les établissements.
- actualisation et accroissement des fonds de livres répondant aux besoins réels des détenus.
- formation des personnels ayant en charge les bibliothèques de prison.
- mise en place d'animations de nature à encourager et développer la pratique de lecture

La convention 1990 insiste sur la territorialisation (programmes régionaux) et la professionnalisation des actions, sur leur programmation annuelle et leur évaluation. L'effort financier est en nette progression par rapport aux précédents exercices.

L'A.D.A.C.E.S.E.P., pour sa part, a pour objectif le soutien des initiatives

locales et le développement de projets à dimension régionale. Elle met en oeuvre depuis 3 ans, un projet "Lire et écrire en prison en Midi-Pyrénées" articulé sur 5 pôles : les bibliothèques, les journaux des établissements, les ateliers d'expression, les animations, l'édition. En ce qui concerne les bibliothèques, les priorités sont :

- la mise en accès direct dans tous les établissements de la région.
- la collaboration régulière entre les établissements pénitentiaires et les bibliothèques publiques en les encourageant à signer des protocoles d'accord.
- la formation des personnels concernés (éducateurs, surveillants, enseignants...). Six journées de formation ont eu lieu en partenariat avec les bibliothèques publiques et le groupe régional de l'ABF, sur les thèmes suivants : Bibliothéconomie, Poésie, Rédaction d'un journal, Sport et lecture, Sport et écriture.

L'A.D.A.C.E.S.E.P. emploie une bibliothécaire contractuelle à mi-temps (CAFB), pour ce projet.

La B.C.P. de la Haute-Garonne a inscrit son action dans ce réseau partenarial tout en tenant compte des réalités locales du Centre de Détention de Muret.

En 1987, il existait au centre deux bi-

bibliothèques : une bibliothèque de loisirs où il était interdit de pénétrer (choix sur catalogue - 20 abonnés) et une bibliothèque d'étude, utilisée par les enseignants. L'administration de l'établissement et l'Association Educatrice et Sportive et Post-pénale de Muret, ont demandé à la B.C.P. une aide sous forme de conseils techniques d'une part et de prêt en livres d'autre part. Un protocole d'accord signé en 1988 fixe les modalités de la collaboration du Centre de Détention, qui a mis à la disposition de la bibliothèque des locaux rénovés, équipés et du personnel, et de la B.C.P.

Rôle de la BCP

A - Constitution du fonds -

* Livres de l'ancien fonds

En juin 1988, trois bibliothécaires-adjointes de la Bibliothèque Centrale de Prêt ont pendant sept jours, trié et recoté les livres de l'ancien fonds. Sur 6000 ouvrages, 4000 ont été gardés. Ces livres ont été recotés selon les usages communs aux bibliothèques publiques. Trois détenus affectés à la bibliothèque ont assuré nettoyage, réparations, re-étiquetage et équipement pour le prêt.

* Achats

En concertation avec la B.C.P., les crédits dont disposait l'ACSPP ont été ainsi répartis :

- achat de fournitures pour l'équipement des livres,
- achat de 500 ouvrages,
- quelques abonnements à des périodiques,
- mise en réserve d'une somme pour des achats ponctuels (best-sellers, demandes, documents en relation avec des animations).

La cotation des 500 livres neufs, entreprise sur place par les bibliothécaires-adjointes a été continuée par les détenus chargés de la bibliothèque. L'indexation des ouvrages documentaires s'en tient aux 100 premières divisions de la Classification Décimale Dewey. Les détenus ont également assuré l'inscription, l'étiquetage et l'équipement.

* Livres prêtés par la Bibliothèque Centrale de Prêt

Un dépôt de 600 livres, renouvelable semestriellement, est fait par la Bibliothèque centrale de Prêt. Ce dépôt comprend des romans, des bandes dessinées et des documentaires, ainsi qu'un petit fonds de livres d'enfants. Ces livres ont été choisis à la B.C.P. par les éducateurs.

Outre ce dépôt de 600 livres, d'autres ouvrages peuvent être prêtés ponctuellement en fonction des besoins particuliers (le fonds de manuels scolaires a été traité par le Centre de Détention en relation avec des enseignants).

B - Mise en place des collections -

Les ouvrages de diverses provenances sont confondus sur les rayons et classés selon les usages des bibliothèques publiques.

Trois secteurs principaux : un secteur fiction : R - RP - SF et BD; un secteur documentaire, classé selon la classification décimale DEWEY; un secteur scolaire.

C - Formation bibliothéconomique -

En 1988, la B.C.P. a assuré la formation bibliothéconomique minimale nécessaire à la collaboration :

- à l'extérieur du Centre de Détention, en participant aux journées de formation organisées par l'A.D.A.C.-E.S.E.P., dans les établissements pénitentiaires en Midi-Pyrénées,
- sur place, au Centre de Détention, auprès des détenus affectés à la bibliothèque et des éducateurs.

Cette formation continue a été assurée par la B.C.P. :

- en proposant aux éducateurs qu'ils soient associés aux journées de formation qu'elle organise pour ses dépositaires,
- sur place, au Centre de Détention, à l'occasion de son premier dépôt et de l'ouverture de la bibliothèque, et au fur et à mesure que des lacunes ou des difficultés apparaissent.

En 1989-90, un détenu suit la formation des dépositaires de la Bibliothèque Centrale de Prêt (formation ABF). Tous les cours sont enregistrés sur cas-

settes pour lui permettre le suivi de cette formation.

Un autre détenu s'est inscrit au CAFB. Une équipe de la B.C.P. va tous les mois au Centre de détention afin de les aider.

D - Animations -

A l'occasion du week-end "La Fureur de Lire", un bibliobus de la B.C.P. a stationné toute la journée du 21 octobre dans la prison de Muret. L'équipe habituelle du bus (chauffeur/bibliothécaire), plus 3 détenus bibliothécaires, plus un bibliothécaire de l'A.D.A.C.E.S.E.P., ont accueilli toute la journée, environ 250 détenus qui pouvaient emprunter des ouvrages (et les rendre ensuite à la bibliothèque du Centre de Détention). Le bibliobus contenait ses collections habituelles avec un apport supplémentaire de poésie et en particulier une petite exposition d'ouvrages de Reverdy en relation avec un spectacle donné dans le Centre de Détention dans l'après-midi. L'attitude favorable des surveillants a permis l'accès au bibliobus de tout détenu souhaitant s'y rendre. Une dizaine de surveillants se sont eux-mêmes intéressés à l'activité de la bibliothèque - 189 prêts ont ainsi été effectués (dont 42 ouvrages de littérature).

Suivi du travail

Le protocole d'accord a été renouvelé en 1989-1990, pour le suivi de ces actions.

La bibliothèque du Centre de Détention de Muret fait partie intégrante actuellement du réseau de lecture publique de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Haute-Garonne. Elle bénéficie de tous les services de la B.C.P. : documents, conseils techniques, animation, formation, et sa spécificité ne s'exprime que par quelques modalités techniques particulières mises en oeuvre pour respecter les principes de sécurité de l'administration pénitentiaire. Sa création et son fonctionnement résultent également d'une action coopérative volontariste qui a permis la mobilisation de réseaux nationaux (Culture, Justice, Education Nationale, Jeunesse et Sports), régionaux (DRAC -DRAP -ADACESEP), départementaux (Conseil Général, B.C.P.) et locaux (ACSPP, Municipalité), sur un objectif commun : la bibliothèque, lieu de rencontre et de communication sociale.

Population concernée :	- détenus :	650
	- personnels :	240
Nombre d'inscrits :	330	
Locaux : 3 pièces contiguës et communicantes de 120 M2		